



BOURGOGNE

Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

Protection des appellations La Chine protège les AOC Mâcon et Gevrey Chambertin

Bourgogne, 7 mai 2024

La filière vitivinicole bourguignonne se félicite de la reconnaissance de la protection en Chine des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) Mâcon et Gevrey-Chambertin.

En marge de la visite en France du Président chinois Xi Jinping, l'administration chinoise en charge de la propriété intellectuelle (China National Intellectual Property Administration, CNIPA) a publié les décisions de protection des Appellations d'Origine Contrôlées Mâcon et Gevrey-Chambertin.

Cette décision est le résultat d'un long travail engagé dès 2023. Elle doit servir de modèle pour l'enregistrement, dans un second temps, de l'ensemble des appellations de la Bourgogne¹.

« Cet enregistrement est une très bonne nouvelle pour nos appellations et les progrès en termes de reconnaissance de nos droits. Cela est le fruit d'un travail de coopération exemplaire entre les acteurs de la filière bourguignonne (Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne, CAVB et Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne, BIVB) et les services de l'Etat (Institut National des Appellations d'Origine, Ministère de l'Agriculture, Ambassade de France en Chine). Nous ne pouvons que nous en féliciter. » soulignent Thiébault Huber, Président de la CAVB et Laurent Delaunay, Président du BIVB.

« Dans notre esprit, il s'agit d'une première étape et ces deux appellations sont les modèles pour un enregistrement plus général de l'ensemble des appellations de Bourgogne. »

A n'en pas douter, cette décision donnera les armes aux responsables de la filière viticole pour mieux protéger les droits des producteurs de Bourgogne en Chine.

Contact :

Mathilde Paturaud - Attachée de presse France

Tél. 03 80 25 06 96 - 06 78 78 07 68 - mathilde.paturaud@bivb.com

Retrouvez nos communiqués de presse et nos photos libres de droit sur la salle de presse, [cliquez ici](#)

S'abonner aux alertes de la salle de presse :

SUIVEZ-NOUS :



¹ La Bourgogne compte 84 AOC viticole et plusieurs centaines de Climats classés en AOC Village Premier Cru.